

L'ACTIVITÉ DES MISSIONS LOCALES ET PAIO EN 2009

Forte hausse des premiers accueils sous l'effet de la crise

En 2009, la crise économique a provoqué un afflux de jeunes sans précédent vers les missions locales: 515 000 jeunes y ont été accueillis pour la première fois, soit une augmentation de 10 % en un an. Au total, 1 268 000 jeunes de 16 à 25 ans ont été en contact avec le réseau, dont 1 098 000 ont été reçus en entretien par un conseiller. L'activité globale du réseau a augmenté sensiblement: un peu moins de 3,9 millions d'entretiens individuels ont été assurés en 2009, contre 3,7 millions en 2008.

Dans un contexte de forte augmentation du chômage des jeunes de moins de 25 ans en 2009, les jeunes suivis par les missions locales ont signé seulement 435 000 contrats de travail classiques, soit 10 % de moins qu'en 2008. Cette baisse a été en partie amortie par la hausse des contrats aidés (66 000 en 2009, après 41 500 en 2008) et des formations suivies (241 000, contre 229 000 un an auparavant).

Parmi les jeunes accueillis pour la première fois par le réseau en 2009, 23 % ont accédé à un emploi (emploi classique, emploi aidé ou en alternance) et 16 % à une formation dans les six mois suivant leur premier accueil.

Le réseau des missions locales et permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO) a pour mission d'aider les jeunes de 16 à 25 ans dans leur insertion sociale et professionnelle. Il les informe, les conseille et, au besoin, les accompagne afin de faciliter leur accès à l'emploi. Depuis avril 2005, les missions locales mettent notamment en œuvre le contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS), dispositif visant à accompagner les jeunes en difficulté d'insertion vers l'emploi durable (encadré 1).

Forte augmentation des premiers accueils en 2009 sous l'effet de la crise

En 2009, 515 000 jeunes ont été accueillis pour la première fois dans une mission locale ou une PAIO (tableau 1). C'est un afflux de jeunes sans précédent et la plus forte augmentation sur un an (10 %) enregistrée depuis plus de dix ans. Cette forte progression traduit l'effort du réseau en direction des jeunes particulièrement touchés par la crise économique et la hausse du chômage: le taux de chômage des 15-24 ans est ainsi passé de 19,1 % en moyenne en 2008 à 24,6 % en 2009 [3] et [4]).

Au total, près de 1,3 million de jeunes ont été en contact avec le réseau en 2009 (encadré 2). Près de

neuf sur dix ont été reçus par un conseiller en entretien (entretien individuel, atelier ou information collective), dont 1 088 000 en entretien individuel. Les conseillers des missions locales ont assuré 3,9 millions d'entretiens individuels au cours de l'année 2009 contre 3,7 millions en 2008 et 3,6 millions en 2007.

Comparée à l'augmentation du nombre des jeunes en premier accueil entre 2008 et 2009, la hausse des entrées en CIVIS reste modérée: 189 000 en 2009 contre 180 000 en 2008, soit +5 %.

Un suivi aussi intense qu'en 2008

Malgré leur nombre plus élevé, les jeunes accueillis pour la première fois au premier semestre 2009 ont rencontré aussi souvent leur conseiller référent que ceux accueillis pour la première fois au premier semestre 2008 [7], quel que soit leur niveau de qualification: 34 % des jeunes ont été reçus au moins cinq fois en entretien individuel dans les douze mois qui ont suivi leur premier accueil contre 35 % en 2008 (tableau 2). Ces entretiens sont d'autant plus nombreux que le niveau de formation du jeune (encadré 3) est faible: comme en 2008, 36 % des jeunes sortis du système scolaire sans avoir dépassé la dernière année de BEP-CAP (niveau V) ont rencontré au moins cinq fois leur conseiller contre 31 % des jeunes ayant le niveau du baccalauréat (niveau IV).

Forte hausse des jeunes diplômés en premier accueil en 2009

En 2009, les 515 000 jeunes accueillis pour la première fois dans le réseau sont dans l'ensemble faiblement qualifiés. Comme en 2008, un peu plus de 200 000 d'entre eux, soit près de 40 %, n'ont

Encadré 1

LE CONTRAT D'INSERTION À LA VIE SOCIALE (CIVIS)

Le CIVIS a pour objectif l'accompagnement des jeunes en difficulté vers l'emploi durable: CDI ou CDD de plus de six mois, hors contrats aidés du secteur non marchand [8]. Ce dispositif s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans, sans qualification ou de niveau bac +2 non validé, avec des modalités spécifiques renforçant l'accompagnement pour les jeunes de niveau VI et V bis. Depuis le 15 juin 2006, l'accompagnement renforcé a été étendu aux jeunes de niveau V non diplômés.

La mise en œuvre du CIVIS est confiée depuis 2005 au réseau des missions locales et PAIO qui ont recruté 2 000 conseillers supplémentaires à cet effet. Elle a été reconduite au début de l'année 2011 par une nouvelle circulaire pour une durée de 3 ans [C1]. Dans ce dispositif, chaque jeune a un conseiller référent unique. Pour les jeunes en accompagnement renforcé, la fréquence des entretiens est hebdomadaire les trois premiers mois, puis mensuelle.

La durée du dispositif est d'un an, renouvelable une fois pour les jeunes de niveau V et IV, renouvelable plusieurs fois pour les jeunes de niveau VI et V bis.

Durant le CIVIS, le jeune bénéficie d'aides directes ou indirectes du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Jeunes (FIPJ). Il peut toucher des allocations durant les périodes non rémunérées ou indemnisées d'un montant maximum de 300 euros par mois et 900 euros par an, portés respectivement à 450 et 1 800 euros par le décret du 22 mars 2010. Cependant, l'allocation CIVIS n'est pas versée aux mineurs. Le jeune bénéficie du régime de la Sécurité Sociale durant les périodes où il n'a pas de protection sociale.

pas obtenu de CAP-BEP ou sont sortis de l'enseignement général avant la terminale (niveaux de formation VI, V bis ou V sans diplôme). Cependant, le nombre de jeunes en premier accueil ayant au moins un baccalauréat a fortement augmenté par rapport à l'année dernière, passant de 120 000 à 150 000 et explique à lui seul les deux tiers de la hausse des premiers accueils. Ces jeunes diplômés, poussés vers les missions locales par la crise économique, représentent 30 % des premiers accueils en 2009 contre 26 % en 2008.

Conséquence de cette arrivée d'un plus grand nombre de jeunes diplômés, le public accueilli en 2009 est globalement moins jeune qu'en 2008. Si le nombre de mineurs en premier accueil reste quasiment stable, un peu en deçà de 80 000, la proportion de mineurs accueillis pour la première fois baisse de 17 % à 15 % en un an.

La hausse du nombre de jeunes accueillis pour la première fois s'accompagne d'une baisse de la

Tableau 1 • Évolution de l'accueil des jeunes entre 2004 et 2009

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Jeunes en contact avec le réseau	1 089 000	1 146 000	1 214 000	1 130 000	1 213 000	1 268 000
dont jeunes reçus en entretien	913 000	958 000	1 018 000	1 005 000	1 021 000	1 098 000
dont jeunes reçus en entretien individuel	900 000	945 000	1 005 000	995 000	1 011 000	1 088 000
Jeunes accueillis pour la première fois	443 000	449 000	477 000	452 000	467 000	515 000
dont femmes (en %)	51	52	53	54	52	50
dont mineurs (en %)	16	16	17	17	17	15

Champ : jeunes en contact avec le réseau (entretien individuel, information collective, atelier ou visite...) et jeunes accueillis pour la première fois par le réseau (reçus pour la première fois en entretien individuel par un conseiller) dans l'année.

Source :
Entrepôt national
Parcours 3 (extraction
novembre 2010,
traitement Dares).

Tableau 2 • Nombre d'entretiens individuels dans l'année suivant le premier accueil, en 2009

En pourcentage

Nombre d'entretiens individuels dans les 12 mois	Niveau de formation à la sortie				Ensemble
	Au moins Bac+2 (Niveaux I, II ou III)	Baccalauréat (Niveau IV)	CAP ou BEP 2 ^{nde} , 1 ^{re} (Niveau V)	Non qualifiés (Niveaux V bis et VI)	
1	36	27	24	22	25
2	23	19	17	17	18
3	13	13	13	13	13
4	9	10	10	10	10
5	5	7	8	8	7
6 à 9	10	16	18	19	17
10 et plus	4	8	10	11	10
Total	100	100	100	100	100

Lecture : 23 % des jeunes de niveau I, II ou III reçus en premier accueil ont bénéficié de deux entretiens individuels dans l'année qui a suivi leur premier accueil.

Champ : jeunes accueillis pour la première fois par le réseau des ML/PAIO entre le 1er janvier 2009 et le 30 juin 2009.

Source :
Parcours 3 (extraction novembre 2010, traitement Dares), France entière.

proportion de jeunes femmes en premier accueil de 52 % à 50 %. La différence d'âge moyen constatée en 2008 entre hommes et femmes en premier accueil se réduit un peu en 2009. Les jeunes hommes restent toutefois accueillis plus tôt : en 2009, 17 % des premiers accueils masculins sont mineurs alors que les mineures sont 13 % parmi les jeunes femmes (tableau 3). En lien avec cette différence d'âge, les hommes accueillis pour la première fois restent nettement moins qualifiés que les femmes : 45 % d'entre eux ont un niveau de formation VI, V bis ou V sans diplôme, contre 33 % des femmes. Seuls 23 % ont un baccalauréat, contre 37 % des femmes.

En 2009, les jeunes hommes restent plus souvent dépendants de leur famille : 72 % d'entre eux sont hébergés chez leurs parents ou chez un autre membre de la famille contre 60 % des jeunes femmes. Seuls 16 % d'entre eux ont un logement autonome contre 29 % des jeunes femmes. Elles sont plus nombreuses à avoir fondé une famille : 15 % des jeunes femmes accueillies pour la première fois en 2009 vivent maritalement et 11 % ont au moins un enfant à charge (c'est le cas pour respectivement 6 % et 4 % des jeunes hommes). Au total, environ 40 000 jeunes, dont les trois quarts sont des jeunes femmes, avaient au moins un enfant à charge au moment de leur

Tableau 3 • Caractéristiques des jeunes en premier accueil en 2009 selon leur sexe

En pourcentage

	Hommes	Femmes	Ensemble
Âge au premier accueil			
16 ou 17 ans	17	13	15
18 à 21 ans	53	55	54
22 à 25 ans	30	32	31
Niveau de formation initiale			
Au moins bac+2 (Niveau I, II ou III)	6	10	8
Baccalauréat (Niveau IV avec diplôme)	17	27	22
Niveau baccalauréat sans diplôme (Niveau IV sans diplôme)	8	8	8
CAP-BEP (Niveau V avec diplôme)	24	22	23
Niveau CAP-BEP sans diplôme, sortie de 2 ^{nde} ou 1 ^{re} (niveau V sans diplôme)	16	12	14
Première année CAP-BEP, sortie de 3 ^e (niveau V bis)	21	15	18
Sortie avant la 3 ^e générale (niveau VI)	8	6	7
Type d'hébergement			
Chez les parents	61	51	55
Chez un autre membre de la famille	11	9	10
Logement autonome	16	29	23
Chez des amis	5	5	5
En foyer, en centre d'hébergement et de réinsertion sociale, en hôtel	4	3	4
Sans hébergement, en hébergement nomade, autres	3	3	3
Situation familiale			
Célibataire	93	84	89
Marié, Pacsé, vie maritale	6	15	10
Séparé, divorcé, veuf	1	1	1
Enfants			
Au moins un enfant à charge	4	11	8
Nationalité			
Française	95	93	94
Étranger Union européenne	1	1	1
Étranger hors Union européenne	4	6	5
Zone d'habitation			
Zone urbaine sensible (ZUS)	17	16	16
Zone de redynamisation rurale (ZRR)	7	7	7
Hors ZUS et ZRR	76	77	77
Mobilité			
Automobile personnelle	32	32	32
Motocyclette, mobylette ou scooter	11	3	7
Aucun moyen de transport individuel motorisé	57	65	61
Permis B	39	38	39

Champ : ensemble des jeunes reçus en premier accueil en 2009.

Source : Parcours 3
(extraction novembre 2010, traitement Dares).

premier accueil dans le réseau des missions locales et PAIO en 2009.

Les jeunes femmes sont moins mobiles: 65 % d'entre elles n'ont aucun moyen de transport individuel motorisé contre 57 % des jeunes hommes. Si elles sont presque aussi nombreuses (38 % contre 39 %) à avoir leur permis de conduire ou à posséder une automobile personnelle (32 %), elles utilisent moins souvent un cyclomoteur: 3 % d'entre elles possèdent un deux roues contre 11 % des jeunes hommes. L'absence de moyen de transport motorisé individuel peut être un frein à l'embauche, surtout dans des secteurs comme la boulangerie ou le bâtiment où la journée de travail commence tôt le matin. Ne pas avoir de moyen de transport est également un obstacle lorsque les horaires sont irréguliers: travail saisonnier, ou travail de nuit par exemple. Les missions locales sont alors amenées à intervenir à plusieurs niveaux. Elles mettent en place des solutions d'urgence, comme la création de parcs de location de mobylettes et de vélos. Le réseau fournit aussi des cartes d'abonnement de transport aux jeunes. Elles versent également des aides financières aux jeunes qui le souhaitent pour passer le permis.

Les jeunes en premier accueil peu ou pas qualifiés: plus masculins, plus jeunes et moins mobiles que les autres

Les jeunes « peu ou pas qualifiés », c'est-à-dire sortis de scolarité sans CAP-BEP ou avant la terminale, sont accueillis plus jeunes que les autres en mission locale. 31 % d'entre eux sont mineurs, contre 4 % des jeunes diplômés d'un CAP-BEP ou d'un niveau supérieur (tableau 3bis). 58 % des jeunes « peu ou pas qualifiés » sont des hommes. Seuls 18 % d'entre eux ont un logement autonome, contre 25 % des jeunes plus qualifiés. 72 % vivent chez des parents ou chez des amis.

Les jeunes « peu ou pas qualifiés », plus souvent mineurs, sont davantage tributaires des transports en commun pour leurs déplacements: 24 % seulement disposent d'un moyen de transport individuel motorisé, contre la moitié des jeunes plus qualifiés. Seuls 17 % d'entre eux ont le permis de conduire, contre 53 % des autres jeunes.

Les jeunes « peu ou pas qualifiés » sont, comme les autres jeunes reçus en mission locale, célibataires à près de 90 %. Ils ont un peu moins souvent des enfants à charge, du fait de leur plus jeune âge et parce que les jeunes femmes sont

Tableau 3 bis • **Caractéristiques des jeunes en premier accueil en 2009, selon le niveau de formation**

En pourcentage

	Peu ou pas qualifiés : sortis de scolarité sans CAP-BEP ou avant la terminale	Diplôme CAP-BEP ou niveau bac ou plus	Ensemble
Sexe			
Homme	58	45	50
Femme	42	55	50
Âge au premier accueil			
16 ou 17 ans	31	4	15
18 à 21 ans	46	60	54
22 à 25 ans	23	36	31
Type d'hébergement			
Chez les parents	55	56	55
Chez un autre membre de la famille	11	10	10
Logement autonome	18	25	23
Chez des amis	6	4	5
En foyer, en centre d'hébergement et de réinsertion sociale, en hôtel	6	3	4
Sans hébergement, en hébergement nomade, autres	4	2	3
Situation familiale			
Célibataire	89	88	89
Marié, Pacsé, vie maritale	10	11	10
Séparé, divorcé, veuf	1	1	1
Enfants			
Au moins un enfant à charge	10	6	8
Nationalité			
Française	90	96	94
Étranger Union européenne	2	1	1
Étranger hors Union européenne	8	3	5
Zone d'habitation			
Zone urbaine sensible (ZUS)	20	13	16
Zone de redynamisation rurale (ZRR)	6	7	7
Hors ZUS et ZRR	74	80	77
Mobilité			
Automobile personnelle	13	45	32
Motocyclette, mobylette ou scooter	11	5	7
Aucun moyen de locomotion individuel motorisé	76	50	61
Permis B	17	53	39

Champ : ensemble des jeunes reçus en premier accueil en 2009.

Source : Parcours 3
(extraction
novembre 2010,
traitement Dares).

majoritairement plus qualifiées. Ces jeunes sont plus souvent étrangers (10 %, contre 4 % des autres jeunes reçus en missions locales) et vivent également plus fréquemment en Zone Urbaine Sensible (20 %, contre 13 %).

Des contrats aidés plus nombreux atténuant l'impact de la crise

Dans un contexte économique difficile, les jeunes reçus en entretien individuel en 2009 ont signé, en 2009, 435 000 contrats de travail « classiques » (contrats à durée déterminée, intérim, emploi saisonnier ou de contrats à durée indéterminée), soit 10 % de moins qu'en 2008 (tableau 4). Le travail en intérim s'est notamment fait plus rare (-20 %), dans un contexte de repli marqué du travail temporaire en général [6]. Le nombre de contrats en apprentissage et en alternance baisse également: -4 % avec 42 000 contrats signés en 2009, malgré les aides financières accordées pour les embauches dans le cadre du plan d'urgence pour l'emploi des jeunes annoncé en avril 2009 [2] et [5]). Ces baisses ont été en partie amorties par les mesures de relance des contrats aidés. Le plan d'urgence pour l'emploi des jeunes a notamment doublé l'enveloppe dévolue au contrat initiative emploi pour 2009, en réservant les 50 000 CIE supplémentaires aux jeunes de moins de 26 ans [1]. Il a aussi prévu une enveloppe de 30 000 CAE « passerelle », contrats d'au moins un an destinés aux jeunes embauchés par des collectivités territoriales ou des associations ayant pour objectif de faciliter les transitions du secteur non marchand vers le secteur marchand grâce notamment à des périodes d'immersion en entreprise. Par ailleurs, la prescription des CIE a été ouverte aux missions locales. Les jeunes suivis par le réseau des missions locales ont ainsi signé 66 000 contrats aidés en 2009 contre 41 500 un an auparavant, soit une hausse de +59 %.

La forte hausse de l'emploi aidé n'a compensé que partiellement la baisse des contrats classi-

ques. Au total, les jeunes suivis en missions locales ont signé 543 000 contrats de travail en 2009 contre 564 000 en 2008, soit une baisse de 4 %. La part des contrats de travail classiques dans l'ensemble des contrats signés par les jeunes suivis a diminué sensiblement, passant de 85 % en 2008 à 80 % en 2009. La part des contrats en intérim a baissé de 4 points, passant de 23 % en 2008 à 19 % en 2009 tandis que celle des contrats à durée indéterminée se réduisait de 2 points, passant de 14 % à un peu plus de 12 %.

Les jeunes des missions locales ont en revanche suivi davantage de formations: 241 000 en 2009, soit une hausse de 5 % par rapport à l'année 2008.

Une insertion professionnelle des jeunes suivis rendue plus difficile par la crise

L'insertion professionnelle des jeunes commence par l'accès à la première formation ou au premier emploi (emploi classique, emploi aidé ou emploi en alternance). Parmi les 515 000 jeunes en premier accueil en 2009 à travers le réseau, 23 % seulement ont accédé à au moins un emploi dans les six premiers mois de suivi, soit 3 points de moins qu'en 2008 après trois ans de relative stabilité (tableau 5). Cette baisse s'explique par une raréfaction des offres d'emploi (baisse de 4 % du nombre de contrats de travail signés) dans un contexte de forte augmentation du chômage chez les jeunes de moins de 25 ans, combinée à la forte hausse (10 %) du nombre de jeunes accueillis par les missions locales en 2009. De même, la proportion de jeunes accédant à un emploi classique dans les six mois suivant le premier accueil recule de 3 points, passant de 21 % en 2008 à 18 % en 2009.

Malgré une augmentation de 5 % du nombre de formations pour les jeunes suivis en 2009 par rapport à 2008, l'accès à la formation dans les six mois suivant le premier accueil s'est aussi replié d'un point en un an, passant de 17 % à 16 %.

Tableau 4 • Contrats de travail signés en 2009 par les jeunes reçus en entretien individuel

Types de contrats de travail signés	Part en 2008 (en %)	Part en 2009 (en %)	Nombre de contrats en 2009
Emplois classiques	85,0	80,1	435 000
CDD	37,2	37,4	203 000
Intérim	22,9	19,0	103 000
CDI	14,1	12,5	68 000
Contrat saisonnier	9,8	10,3	56 000
Autres contrats	1,0	1,0	5 000
Emplois aidés	15,0	19,9	108 000
Secteur non marchand	5,1	8,3	45 000
Apprentissage	4,5	5,0	27 000
Autres contrats en alternance	3,3	2,8	15 000
Autres contrats aidés	2,1	3,8	21 000
Ensemble	100,0	100,0	543 000

Lecture : 19,9 % des contrats de travail signés en 2009 sont des emplois aidés et 8,3 % sont des emplois aidés du secteur non marchand.

Champ : ensemble des contrats signés en 2009 par les jeunes reçus en entretien individuel dans le réseau des ML/PAIO.

Source : Parcours 3 (extraction novembre 2010, traitement Dares), France entière.

Tableau 5 • Accès à l'emploi et à la formation dans les 6 mois suivant le premier accueil selon l'année d'accueil

	2006	2007	2008	2009
Jeunes en premier accueil	477 000	452 000	467 000	515 000
Jeunes ayant accédé à toute forme d'emploi dans les six mois (en %)	25,0	26,0	25,4	23,3
Jeunes ayant accédé à un emploi classique dans les six mois (en %)	20,2	21,0	20,8	17,8
Jeunes ayant accédé à un emploi aidé ou un emploi en alternance dans les six mois (en %)	5,6	5,7	5,2	6,4
Jeunes ayant accédé à une formation dans les six mois (en %)	18,3	17,2	17,0	16,0

Source : Parcours 3 (extraction novembre 2010, traitement Dares), France entière.

Lecture : 23,3 % des jeunes en premier accueil au cours de 2009 ont accédé dans les 6 mois à un emploi de toute forme.

Remarque : les pourcentages ne se cumulent pas. Un même jeune peut par exemple accéder à un emploi et une formation dans l'année.

Champ : ensemble des jeunes en premier accueil en 2006, 2007, 2008 et 2009.

De fortes disparités régionales affectent l'accès à l'emploi et à la formation dans les six premiers mois. Si 9 % des jeunes ont obtenu un premier emploi dans les six mois suivant le premier accueil dans les Antilles et en Guyane, et 12 % à la Réunion, c'est le cas de près de 30 % en Aquitaine, en Auvergne et en Basse-Normandie et 41 % en Limousin (tableau 6).

De même, entre 3 % et 6 % des jeunes ont occupé un emploi classique dans les six mois suivant leur premier accueil dans les Dom, contre

23 % en Aquitaine, 22 % en Basse-Normandie, Bretagne et Champagne-Ardenne et jusqu'à 29 % en Limousin.

Enfin, plus de 27 % des jeunes ont débuté une formation dans les six mois suivant leur premier accueil en 2009 en Basse-Normandie, Guyane et Lorraine, contre moins de 10 % en Martinique.

Lionel BONNEVIALLE (Dares).

Tableau 6 • Accès à l'emploi et à la formation dans les 6 mois suivant le premier accueil en 2009 par région

RÉGION	Nombre de jeunes en premier accueil	Accès à toute forme d'emploi (en %)	Accès à un emploi classique (en %)	Accès à un emploi aidé ou en alternance (en %)	Accès à une formation (en %)
Alsace	10 671	24	17	7	12
Aquitaine	25 381	29	23	7	18
Auvergne	9 960	29	19	11	18
Basse-Normandie	10 187	29	22	8	27
Bourgogne	13 277	25	17	9	13
Bretagne	22 309	27	22	6	16
Centre	18 365	28	21	8	15
Champagne-Ardenne	11 463	28	22	8	20
Corse	1 997	23	16	8	16
Franche-Comté	8 266	23	15	9	16
Guadeloupe	4 073	8	3	5	12
Guyane	1 840	9	5	4	27
Haute-Normandie	15 549	25	20	6	11
Ile-de-France	89 787	21	18	4	16
Languedoc-Roussillon	27 023	23	16	8	14
Limousin	5 273	41	29	16	13
Lorraine	15 871	24	17	8	27
Martinique	3 480	9	6	3	9
Midi-Pyrénées	19 245	26	17	10	15
Nord-Pas-de-Calais	38 441	18	13	5	15
Pays de la Loire	26 506	27	21	7	14
Picardie	17 830	22	16	6	16
Poitou-Charentes	13 459	28	21	8	10
Provence-Alpes-Côte d'Azur	44 324	19	15	5	23
Réunion	10 376	12	5	6	16
Rhône-Alpes	50 507	25	20	5	12
France entière	515 146	23	18	6	16

Source : Parcours 3 (extraction novembre 2010, traitement Dares), France entière.

Lecture : en France, 6 % des jeunes en premier accueil en 2009 ont accédé à un emploi aidé dans les six mois suivant leur premier accueil.

Remarque : les pourcentages ne se cumulent pas. Un même jeune peut par exemple accéder à un emploi et une formation dans les six mois suivant son premier accueil.

Champ : ensemble des jeunes reçus en premier accueil en 2009.

Pour en savoir plus

- [1] Bahu M., Fendrich Y. (2011) : « Les contrats d'aide à l'emploi en 2009 : hausse importante des entrées pour lutter contre la crise », *Dares Analyses* n°018, Dares, mars.
- [2] Sanchez R. (2011) : « L'apprentissage en 2009 : baisse des entrées, hausse de la part du secteur tertiaire », *Dares Analyses* n°010, Dares, février.
- [3] Minni C., Omalek L., Pommier P. (2010) : « Emploi et chômage des 15-29 ans en 2009 », *Dares Analyses* n°072, Dares, octobre.
- [4] Goarant C., Minni C., Pasquereau A., Remy V., Tovar M.L. (Dares), Debauche E., Thelot H. (Insee) (2010) : « Emploi, chômage, population active : bilan de l'année 2009 », *Dares Analyses* n°050, Dares, juillet.
- [5] Sanchez R. (2010) : « Le contrat de professionnalisation en 2009 : baisse des entrées, notamment dans les grands établissements utilisateurs », *Dares Analyses* n°047, Dares, juillet.
- [6] Domens J. (2010) : « L'intérim en 2009 : repli sans précédent du travail temporaire », *Dares Analyses* n°034, Dares, juin.
- [7] Mas S., Bonnevalle L. (2010) : « L'activité des missions locales et PAIO en 2008 : le nombre de jeunes en contact retrouve le niveau de 2006 », *Dares Analyses* n°023, Dares, avril.
- [8] Bonnevalle L. (2008) : « Le contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) : la moitié des jeunes occupe un emploi à la sortie du dispositif », *Premières Synthèses* n°02-2, Dares, janvier.

Circulaire

[C1] Circulaire DGEFP n° 2011-03 du 19 janvier 2011, relative à la mise en œuvre des mesures en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes, dans le cadre du programme 102 de la mission budgétaire Travail et Emploi.

Encadré 2

DÉFINITIONS

Les jeunes sont dits « **en contact** » une année donnée lorsqu'ils ont été en relation, au moins une fois dans l'année, avec une mission locale ou une PAIO, éventuellement par l'intermédiaire d'un tiers, et ce par quel moyen que ce soit : entretien individuel, atelier, information collective, téléphone, lettre, intermédiation...

Les jeunes sont dits « **reçus en entretien** » lorsqu'ils ont bénéficié durant l'année d'au moins un entretien individuel, ou participé à un atelier ou une information collective.

Les jeunes sont dits « **accueillis pour la première fois** » ou « **reçus en premier accueil** » ou simplement « en premier accueil » lorsqu'ils ont bénéficié pour la première fois au cours de l'année d'un entretien individuel avec un conseiller du réseau des Missions Locales et PAIO.

Encadré 3

LES NIVEAUX DE FORMATION

Niveau I et II : diplômés des premier et deuxième cycles de l'enseignement supérieur (licence universitaire ou davantage), d'une école de commerce ou d'ingénieur.

Niveau III : diplômés d'une formation de niveau bac +2 : premier cycle de l'enseignement supérieur (DEUG, BTS...), de formations du secteur de la santé, paramédical, social.

Niveau IV : Sorties de terminale ou d'un niveau équivalent avec ou sans baccalauréat, de l'enseignement supérieur sans diplôme, de classes préparatoires sans avoir réussi à intégrer une école de commerce ou d'ingénieur.

Niveau V : Sorties à l'issue de la dernière année de CAP ou BEP (avec ou sans diplôme) ou d'une classe de seconde ou de première.

Niveau V bis : sorties du système éducatif avant la dernière année de CAP ou de BEP, après une classe de troisième générale ou une classe de quatrième ou de troisième d'enseignement non général.

Niveau VI : sorties du système éducatif avant une classe de troisième générale ou avant une classe de quatrième non générale.

Les jeunes dits « sans qualification » sont les jeunes de niveaux VI ou V bis. Les jeunes dits « peu ou pas qualifiés » sont les jeunes de niveau VI, V bis ou V sans diplôme. Les jeunes dits « peu ou pas diplômés » sont les jeunes de niveau VI, V bis ou V.

Encadré 4

L'APPLICATION PARCOURS 3

Les missions locales et les PAIO sont équipées de l'application Parcours 3 depuis 2003 pour gérer les dossiers des jeunes accueillis et notamment ceux qui bénéficient du programme CIVIS. Cette application issue de l'évolution du logiciel Parcours 2 est utilisée quotidiennement pour la saisie des dossiers des jeunes par l'ensemble des conseillers des missions locales. Elle permet de décrire précisément les caractéristiques individuelles des jeunes, les situations qu'ils occupent sur le marché du travail, les services dont ils bénéficient...

Localement, Parcours 3 est un outil de pilotage pour chaque mission locale. Les remontées mensuelles d'information au niveau régional et au niveau national permettent des études à un niveau plus agrégé. Pour s'assurer de la qualité des données, des contrôles de cohérence et une charte de saisie ont été conçus pour corriger et homogénéiser les comportements de saisie sur l'ensemble du territoire.

DARES ANALYSES et DARES INDICATEURS sont édités par le Ministère du travail, de l'emploi et de la santé
Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES), 39-43, quai André Citroën, 75902 Paris Cedex 15.
www.travail.gouv.fr (Rubrique Études, Recherche, Statistique de la DARES)

Directeur de la publication : Antoine Magnier.

Téléphone Publications : 01.44.38.22.(60 ou 61) / Télécopie : 01.44.38.24.43 / Réponse à la demande : dares.communication@travail.gouv.fr

Rédactrice en chef : ... Secrétaire de rédaction : Evelyn Ferreira et Francine Tabaton.

Maquettistes : Guy Barbut, Thierry Duret, Bruno Pezzali.

Conception graphique : Ministère du travail, de l'emploi et de la santé.

Impression : Ateliers Modernes d'Impression, 19, rue Latérale, 92404 Courbevoie.

Abonnements : dares.communication@travail.gouv.fr

Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 2109 - 4128.

